



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le vingt deux mars à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, VAGINAY Sophie, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stephane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSEE : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir de Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2016/20

OBJET : REAMENAGEMENT D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS.

La baisse significative des taux fixes des prêts durant ces derniers mois a amené la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » à solliciter la Caisse des Dépôts et des Consignations pour la renégociation de sa dette.

Vu la proposition de cet organisme récapitulée dans le tableau ci-annexé pour le réaménagement du prêt n° 1131936 au taux d'intérêt de **4.47 %** dont le capital total restant dû est **2 356 139.27 €** au 01.02.2016.

Considérant que cette renégociation permet une baisse du coût global de ce prêt,

Sur proposition du Vice-Président délégué aux Finances,
Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de renégocier le prêt n° 1131936 contracté auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations comme suit :

L'emprunt est renégocié par avenant avec amortissement sur 55 trimestres, capitalisation d'une soulte actuarielle de **94 183.83 €** et **différé de cinq mois**. Ce réaménagement a pour date d'effet rétroactive le 15/01/2016.

Montant : **2 450 323.10 €**

Date de la 1^{ère} échéance : 01/07/2016

Date de la dernière échéance : 01/01/2030

Durée : 15 ans

Type de prêt : Taux révisable

Taux d'intérêt initial calculé sur la base de l'index Livret A à la date d'effet **0.75 % + 2.05%**

Base de calcul des intérêts : 365 Jours

Type d'échéance : prêt à amortissements prioritaires assorti d'un taux de progressivité des amortissements de 3 % par an.

Périodicité des échéances : **trimestrielle**

Commission de réaménagement : **706.84 €**

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de prêt entérinant ce réaménagement et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt,
- **AUTORISE** le Président à mandater les intérêts courus des prêts réaménagés sur l'exercice 2016,
- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année au Budget de la Communauté les crédits afférents aux remboursements de ce nouveau prêt.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
M. Jacques MARTIN.